

- **Comment les enfants s'installent-ils dans les chambres à leur arrivée ?**

A l'arrivée d'un groupe d'enfants sur le lieu du séjour, les animateurs se présentent et guident le groupe vers les hébergements pour poser les valises. Que ce soit un séjour sous tente ou en bâtiment, l'enfant peut se mettre dans la même chambre qu'un ami. En revanche, nous ne pouvons négocier la non-mixité, du fait de la loi.

Les garçons sont dans des chambres de garçons et les filles sont dans des chambres de filles.

- **L'hébergement se fait en dur ou sous tentes ? Combien de jeunes par chambres / tentes?**

Certains de nos séjours se font en dur. C'est le cas de la plupart de nos séjours en Vendée.

Les chambres ont de 2 à 5 lits.

Nous organisons également des séjours sous toiles de tente. C'est le cas pour tous nos séjours hors Vendée et le séjour « Destination Glisse ». Les jeunes prennent alors place dans des tentes 4 places (avec deux chambres de deux places)

- **Combien d'heures de pratique d'une activité par jour?**

Nous proposons des séjours « découverte », les enfants ont plusieurs activités sportives, culturelles ou expressives par jour avec le plus souvent un thème induit par le séjour. Les activités ne se répètent pas, sauf précision dans la description du séjour.

- **Mon enfant suit un régime, comment gérez-vous ?**

Nous distinguons plusieurs types de régime :

- le régime médical. Nous invitons les familles à nous fournir un PAI pour suivre scrupuleusement les recommandations données.

- le régime philosophique ou religieux. L'association a développé une charte alimentaire qui propose un menu unique et équilibré pour tous. Ainsi, nous n'avons pas pour habitude de proposer de menu de substitution. Néanmoins, nous nous attachons évidemment à ce que chaque enfant mange à sa faim et ne souffre d'aucune carence.

- **Mon enfant peut-il venir avec son téléphone ? (Est ce qu'il l'a en sa possession ou récupéré par les animateurs)**

Les enfants peuvent venir avec leur téléphone et le garder. Néanmoins, il reste sous la responsabilité du jeune lui-même. Les animateurs peuvent le retirer si les règles définies au début du séjour, en rapport avec son utilisation, ne sont pas respectées. De manière générale, l'utilisation du téléphone est régulée lors des temps d'activités, des temps de restauration et des temps de repos.

- **Quel type de restauration retrouve-t-on dans les lieux de vacances ?**

En centre de vacances, les enfants ont une restauration classique, préparée par un cuisinier dans notre cuisine collective.

En camping, les jeunes mettent la main à la pâte. Les menus sont préparés juste avant leur consommation par les jeunes et l'équipe en suivant un menu équilibré. Les conditions de préparation en camping limitent nécessairement la diversité des denrées utilisables.

- **Est-ce que le matériel est fourni pendant le séjour ?**

D'ordinaire, le matériel est fourni pour toutes les activités proposées. Seuls des éléments de vêture peuvent être demandés aux participants. Par exemple, un jeune qui fera de la natation sera invité à mettre dans sa valise un bonnet de bain s'il est demandé par le prestataire.

Pour le couchage en bâtiment, il peut être demandé des draps, taie ou sac de couchage.

Pour le couchage en tente, les jeunes amènent sac de couchage et oreiller. La tente et un matelas autogonflant de 5cm sont fournis par l'association.

- **Comment peut-on communiquer avec nos enfants pendant le séjour ?**

Pour communiquer entre parents et enfants, vous avez plusieurs solutions :

- grâce au téléphone portable de votre enfant, lors des temps où celui-ci est autorisé,

- par courrier à l'adresse du centre. Attention toutefois au délai de la poste qui ne garantis pas

que votre enfant reçoive son courrier !

- en appelant le téléphone portable du séjour, gardé par le directeur. L'heure généralement préconisée pour les appels est aux alentours de 18h.

- **Quels documents dois-je fournir une fois la réservation effectuée ?**

Pour tous les séjours, les inscrivants doivent fournir au minimum une fiche d'inscription et une fiche sanitaire de liaison. Selon les séjours, d'autres formalités sont demandées (autorisations de sortie de territoire et pièces d'identité valides pour des séjours à l'étranger, test d'aptitude nautique pour certaines activités aquatiques, etc.)

- **Est-ce que je peux donner de l'argent de poche ? Si oui, combien conseillez-vous ?**

Vous pouvez donner de l'argent de poche à votre enfant. L'animateur chargé du convoyage propose de récupérer l'argent du jeune pour plus de sécurité.

Pour les plus âgés, nous laissons le choix au jeune de nous le laisser ou de garder l'argent de poche sur lui, sous sa responsabilité. Vous êtes libre du montant donné à votre enfant. Cependant une moyenne entre 10 et 20 euros est généralement constatée pour les enfants de moins de 14 ans et entre 20 et 30 euros pour les jeunes de plus de 15 ans.

- **A quel moment vais-je recevoir les informations pour le voyage de mon enfant ?**

Les informations de voyage de votre enfant sont envoyées environ un mois avant le séjour.

- **Mon enfant, a-t-il besoin d'un certificat médical pour son séjour ?**

Sur la plupart de nos séjours, aucun certificat médical n'est demandé.

- **Comment ça se passe si mon enfant tombe malade pendant son séjour ?**

Si votre enfant tombe malade, le directeur du séjour organise tout d'abord une consultation avec un professionnel de santé. Il vous informe en parallèle de l'état de santé de votre enfant et du diagnostic posé par le professionnel.

Selon les besoins de l'enfant, nous organisons le suivi des soins pour la suite du séjour.

Dans de rares cas, un rapatriement est organisé. L'association souscrit à une assurance rapatriement pour couvrir cette situation.

En cas de dépenses médicales, le directeur du séjour avance les frais et reçoit une feuille de soin. Il vous incombe alors de rembourser cette avance, contre quoi nous vous donnons la feuille de soin du même montant pour que vous puissiez faire les démarches de remboursement dès la fin du séjour.

En cas de séjour à l'étranger, les enfants doivent avoir leur carte européenne d'assurance maladie. Le cas échéant, le reste à charge est payé par le directeur et nous recevons la facture des soins. De retour en France, vous réglez cette avance de frais et nous vous donnons les factures de soins correspondantes, à adresser à votre caisse primaire pour remboursement.

- **Comment faire lorsque mon enfant arrive avec un traitement médical en cours ?**

Lors du convoyage, vous confierez le traitement de votre enfant à l'animateur responsable du trajet. Nous noterons que votre enfant bénéficie d'un traitement au cours du séjour. Attention, l'ordonnance doit absolument être fournie pour que le traitement soit administré, même si les molécules peuvent être délivrées sans ordonnance à un particulier.

Pour plus d'efficacité, nous vous demandons de rassembler médicaments et ordonnances dans un sac et de noter le nom et prénom de l'enfant sur le sac et les boîtes.

L'administration des traitements au cours de séjours se fait par un assistant sanitaire ou par le directeur du séjour.

- **Mon enfant est fumeur, y a-t-il des aménagements possibles ?**

Nous acceptons les enfants fumeurs. Cependant, nous appliquons la règle de trois cigarettes maximum dans la journée, après chaque repas. Pour des raisons d'organisation, il est difficile d'adopter une autre organisation ou d'aménager cette règle.

Attention, la loi interdit l'offre, la vente ou l'échange de tabac. Votre enfant devra venir avec sa consommation pour le séjour.

- **Comment sont gérés les objets de valeur personnels ?**

Les objets de valeur personnels sont sous la responsabilité des enfants.

- **Mon enfant sera-t-il en sécurité à chaque moment du séjour ?**

Votre enfant sera accompagné tout au long de la journée par une équipe d'animation. Elle organisera les différents temps de la journée.

Des temps calmes sont organisés en journée et les animateurs restent présents.

Les animateurs sont ainsi présents jusqu'à ce que les enfants dorment, pour ensuite prendre leur temps de repos.

- **Comment les enfants seront-ils encadrés pendant le séjour ?**

Les encadrants ont-ils une expérience préalable dans la gestion d'enfants (combien de temps, quels diplômes) ?

Les enfants sont encadrés avec un taux d'un animateur pour huit enfants. Les équipes sont composées d'animateurs diplômés du BAFA et d'animateurs stagiaires (en cours de formation BAFA). Seuls quelques animateurs n'ont pas de formation mais ils sont triés sur le volet selon leur expérience et leur nombre est limité à un par séjour. Nous avons également régulièrement des animateurs dans un cursus universitaire de professorat, donnant une équivalence au BAFA.

- **Quelles règles de conduite sont mises en place pour les enfants ?**

Certaines règles du séjour sont définies plus précisément par le directeur en amont du séjour et d'autres sont négociées entre les animateurs et les enfants lors des premières heures de séjour.

De manière générale, les enfants doivent être accompagnés pour sortir des limites du séjour, le téléphone est limité lors des temps collectifs, la participation aux tâches de la vie quotidienne leur est demandée (vaisselle pour les séjours en camping, rangement des chambres, nettoyage, etc.)

- **Comment se déroulent les transports vers (et sur) le lieu de séjour ?**

Le transport vers le lieu du séjour se fait généralement en bus de tourisme. Selon le lieu de départ, une partie du trajet peut se faire en train.

Par exemple, le départ de Paris se fait toujours en train, en rejoignant Bordeaux pour les départs en Espagne ou au Portugal, ou Caen/Rennes pour le départ en Angleterre.

- **Quel est l'âge des participants ?**

Nous proposons des séjours pour les enfants de 4 à 17 ans.

De manière générale, les enfants des séjours hors Vendée ont tous entre 11 et 17 ans. Des tranches d'âges sont organisées pour que les enfants vivent le séjour avec des jeunes proches en âge, couvrant les plus souvent 3 années (exemple : groupe de 13-15 ans)

- **Quel est le taux d'encadrement ?**

Pour les enfants de 6 ans et plus, le taux d'encadrement est de un animateur pour huit enfants. Aux animateurs s'ajoutent le directeur et son adjoint, le cas échéant.

Pour les moins de 6 ans, nous appliquons le taux d'un animateur pour 5 enfants.

Pour les petits groupes, les animateurs sont toujours au minimum en binôme.

- **Quel public accueillez-vous ?**

L'association Calypso a pour valeur d'accueillir tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale. Nous croyons ainsi à la mixité culturelle et sociale, pour une société plus équitable et unie.